



HERBIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2024 2024/121

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le 06 novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	23
Nombre de votants	27

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, Mme Marie-Renée BIZET, Mme Françoise CHAMPION, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Pierre-Luc PHILIPPE, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER, Mme Stéphanie PICOT et M. Adrien TRONSON.

Absent(e)s excusé(e)s : M. Romain LAUNAY (pouvoir à Mme Cécilia DRÉNO), M. Laurent GIRARD (pouvoir à Mme Emmanuelle DEBUSSCHERE), Mme Huguette ROSIER (pouvoir à M Pierre-Luc PHILIPPE), M. Arnaud COURJAL (pouvoir à M Christophe LIEGE), M. Jean-Philippe BASTIEN.

Absent : M. Yannick DANIEL

Secrétaires de séance : Mmes M. GUILLEUX et S. PICOT

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Madame DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Économique présente ce dossier.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Proposition est faite de modifier le tableau des effectifs.

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Personnel, Vie Economique du 16 octobre 2024 ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 17 octobre 2024 ;

Il est proposé de valider les modifications suivantes au tableau des effectifs

Direction	Création / Suppression	Grade/Poste	Nombre de postes	Temps de travail	Emploi permanent ou non permanent	Motifs
Au 7 novembre 2024						
Services techniques	Suppression	Technicien	1	Temps complet	Permanent	Recrutement réfèrent espaces publics
	Création	Agent de maîtrise	1	Temps complet	Permanent	Recrutement réfèrent espaces publics

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- ◆ **D'APPROUVER** les modifications comme indiquées ci-dessus du tableau des effectifs ;
- ◆ **DE RAPPELER** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget ;
- ◆ **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

**Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 08 novembre 2024
Et de la publication, le 13 novembre 2024**

Pour extrait certifié conforme

Mme La Maire,

Christelle CHASSÉ

